

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 071-2570/17/BM

■ Vente d'une parcelle de terrain cadastrée AO 264 sise sur la zone d'activités des Étangs à Saint-Mitre-les-Remparts au profit de la Société FDM Consultants MET 17/4477/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Étangs sise sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, la Métropole Aix-Marseille-Provence vend à la Société FDM Consultants représentée par Madame Françoise Moncho la parcelle de terrain cadastrée AO 264, constituant le lot n°45, d'une superficie totale de 2 046 m² pour un montant de 153 588 euros TTC soit 65 euros HT/m² conformément à l'évaluation domaniale du 16 juin 2017 N° 2017-098V0953.

La concrétisation de l'acte de vente devra intervenir au plus tard avant le 31 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017**

- La délibération URB 002-6/7/16/CM du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole en missions foncières ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 12 octobre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la cession du lot 45 dans la ZAC des Étangs à Saint-Mitre-les-Remparts doit permettre à la Société FDM Consultants d'implanter un projet de construction de locaux professionnels pour l'activité en formation professionnelle après le baccalauréat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AO 264 située sur la zone d'activités des Étangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, d'une superficie totale de 2 046 m², au profit de la Société FDM Consultants représentée par Madame Françoise Moncho pour un montant de 153 588 euros TTC soit 65 euros HT/m² conformément à l'évaluation domaniale du 16 juin 2017 N° 2017-098V0953.

Article 2 :

Tous les frais inhérents sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est habilité à signer l'acte authentique et tous les documents en découlant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 06 novembre 2017